



**L'apprentissage en conduite supervisée est possible à partir de 18 ans** pour la conduite d'un véhicule dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes, affecté au transport de personnes ou de marchandises, disposant de 9 places assises maximum, avec une remorque dont le PTAC : est < ou = à 750 kg ou > à 750 kg, s'il ne dépasse pas le poids à vide du véhicule et que le PTAC du véhicule et de la remorque ne dépasse pas 3,5 tonnes.

**La formation en conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée. Elle s'applique à la catégorie B du permis de conduire. Elle peut se faire soit directement à l'issue de la formation initiale, soit après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.**

### PROGRAMME DE FORMATION



#### ➤ **1- MAÎTRISER** le maniement du véhicule **en un trafic faible ou nul.**

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

#### ➤ **2 - APPREHENDER** la route et circuler dans **des conditions normales.**

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

#### ➤ **3 - CIRCULER** dans des conditions difficiles et **partager la route avec les autres usagers.**

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

#### ➤ **4 - PRATIQUER** une conduite autonome, sûre **et économique.**

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite

### **- LES ETAPES DE LA FORMATION :**

- **une formation théorique** : à l'issue de laquelle vous devez avoir réussi l'examen code (ETG)

- **une formation pratique** : dont le nombre est défini après l'évaluation de départ ; minimum 20 heures de conduite (ou 13 heures si véhicule en boîte automatique) vous amenant au niveau du titulaire du permis de conduire (Programme de formation requis ci-contre).

### **Si vous optez pour la formation en conduite supervisée suite à un échec à l'épreuve pratique du permis de conduire :**

**Vous devrez passer un rendez-vous préalable de 2 heures avec le moniteur en présence d'un accompagnateur afin d'obtenir une autorisation de conduire en conduite supervisée.**

Une fois la formation validée, l'attestation de fin de formation remise par l'enseignant et l'extension de garantie d'assurance définie, vous pourrez conduire avec vos accompagnateurs sans limite de temps, ni kilométrage impartis.

### **- LA PRESENTATION AU PERMIS DE CONDUIRE :**

Au terme de votre formation CS, nous organiserons les modalités de votre présentation à l'épreuve du permis de conduire.

Quand vous obtiendrez le permis de conduire, l'auto-école vous délivrera une attestation de fin de conduite supervisée. Cette attestation sera à remettre à votre l'assureur.

**En cas de succès, la formation en conduite supervisée ne réduit pas la durée de la période probatoire du permis de conduire et les nouveaux titulaires disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre 3 ans sans infraction avant d'en obtenir 12.**

### **MOYENS PEDAGOGIQUES:**

- Moyens audio-visuels (vidéo projection)
- Véhicules boîte manuelle ou automatique de catégorie B
- Zones de circulations adaptées aux compétences 1-2-3-4
- Livret et fiche de formation

### **METHODES PEDAGOGIQUES:**

- Méthodes magistrales et interrogatives pour les enseignements théoriques
- Méthodes démonstratives, guidage dégressif et accompagnement vers l'autonomie pour la pratique hors circulation et en circulation
- Auto-évaluation au fil des compétences

### **FORMATEURS :**

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R, ou du titre professionnel E.C.S.R

### **VALIDATION:**

- Délivrance du permis de conduire (après réussite aux examens)





# Alain

## ÉCOLE de CONDUITE

Agréments Préfectoraux : CHÂTEAUDUN E140280010 renouvelé le 09/01/19 par DDT CHARTRES  
& CLOYES LES 3 RIVIERES E150280090 délivré le 03/08/2015 par DDT CHARTRES  
Garantie financière APRIL Entreprise : Contrat CHÂTEAUDUN n° GFA0000413 - Montant garanti: 132 138 € - Échéance: 31/12/2019  
Contrat CLOYES n° GFA0000442 - Montant garanti : 23 862€ - Échéance : 31/12/2019  
Assurés au titre de l'article L.211-1 du code des assurances par MASTER Assurances - Police n°: 1013010911  
Établissements certifiés conformes par le Préfet d'Eure et Loir au référentiel « Qualité des formations » le 13/12/2018

### EN CHOISSANT LA CONDUITE SUPERVISEE :



#### ✓ **Bénéficiez de plus d'expérience**

La conduite supervisée apporte de grands avantages chez les jeunes désireux de prendre la route en poursuivant une formation afin d'acquérir une plus grande expérience.

#### ✓ **Prenez confiance au fil des kilomètres**

Un apprentissage moins « stressant » car vous avez la possibilité de conduire un grand nombre d'heure avec un proche (famille ou ami).

#### ✓ **Augmentez vos chance de réussite à l'examen**

La conduite supervisée vous prépare aussi à l'examen pratique du permis de conduire.

Elle augmente fortement les chances de votre réussite à l'épreuve de conduite. 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

La conduite supervisée est un choix que l'on peut faire à tout moment de la formation.

Pas de contrainte de durée, ni de kilométrage minimum...

#### ✓ **Réduisez les risques d'accidents**

Réductions d'accidents pour les conducteurs issus de la formation traditionnelles au cours des premières années de conduite.

Apprendre à son rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien

